

Original : anglais



SÉANCE D'INFORMATIONS AVEC LA PRESSE

DE SON EXCELLENCE LA DR LINDIWE SISULU

**MINISTRE DES RELATIONS ET DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALES DE LA RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD ET
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA SADC**

LUNDI 27 MARS 2018

**BÂTIMENT O. R. TAMBO
DÉPARTEMENT DES RELATIONS ET DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALES DE LA RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD**

1. Distingués membres des divers organes de presse, je vous remercie de votre présence à la présente séance d'informations avec la presse qui se tient cet après-midi et qui m'offre l'occasion de partager avec vous les conclusions émanant de la réunion du Conseil des ministres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) que j'ai eu l'honneur d'accueillir durant ces derniers deux jours (les lundi et mardi 26 et 27 mars 2018) au bâtiment O. R. Tambo du Département des relations et de la coopération internationales (DIRCO) à Pretoria (Afrique du Sud).
2. Durant ces deux jours, le Conseil des ministres de la SADC a mené des travaux fructueux sur plusieurs questions d'importance pour la réunion concernant nos programmes prioritaires inscrits dans les documents directeurs suivants de la SADC : le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) 2015-2020 ; le Plan stratégique indicatif de l'Organe (SIPO II) et la Stratégie et la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063.
3. Le Conseil a reçu des rapports sur le suivi des décisions qu'il a prises en août à sa réunion tenue en août 2017 ainsi que des rapports d'avancement sur la mise en œuvre du Plan d'action institutionnel 2017/18 du Secrétariat de la SADC, et a approuvé le Plan opérationnel et le budget de 2018/19.
4. Prenant note des réalisations enregistrées dans les domaines prioritaires de la SADC, à savoir : Développement industriel et intégration des marchés ; Soutien aux infrastructures en appui à l'intégration régionale ; Paix et sécurité ; Programmes spéciaux de dimension régionale ; Questions transversales ; Services et réformes institutionnels, il a félicité le Secrétariat de la SADC pour avoir apporté des améliorations sensibles tant à la réalisation des résultats qu'au taux d'utilisation budgétaire.
5. Le Conseil a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et de la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation pour 2017/18, notamment

: l'identification, le profilage et le lancement du développement de chaînes de valeur dans les secteurs pharmaceutique, minier et de l'agro-transformation. Il a approuvé les recommandations émanant du Forum de développement industriel, à savoir : convoquer des réunions de tous les États membres afin de les aider à négocier et à développer des chaînes de valeur pour les filières suivantes : cuir, soja, aquaculture, fer et acier, cuivre, ciment et fabrication d'antirétroviraux, de médicaments anti-paludiques et de moustiquaires.

6. Le Conseil a pris note des progrès accomplis dans la mise au point du Cadre régional de mobilisation des ressources de la SADC et a chargé le Secrétariat de finaliser cette mise au point ainsi que l'élaboration d'autres options alternatives viables de financement des projets régionaux.
7. Le Conseil a pris note des progrès accomplis dans l'opérationnalisation de l'Université de la transformation de la SADC, qui contribuera au renforcement des capacités dans la région et dispensera des enseignements et des formations en utilisant le modèle de l'enseignement et de la formation professionnels.
8. Le Conseil a approuvé la création d'une Facilité régionale de financement des aires de conservation transfrontalières de la SADC, laquelle sera soutenue par les ressources fournies par les partenaires internationaux à la coopération et a chargé le Secrétariat de la SADC de finaliser les modalités de son opérationnalisation.
9. Le Conseil a pris note de l'évolution du processus qui s'est déroulé depuis que la décision fut prise par l'Assemblée de l'Union africaine de réformer l'organisation. Tout en reconnaissant la nécessité absolue d'engager des réformes, la SADC estime que les décisions prises d'engager des réformes auraient dû emprunter la procédure appropriée et que leur application ne doit être contraire aux dispositions de l'Acte constitutif de l'UA, de ses règlements intérieurs, des cadres nationaux et autres traités internationaux.

10. Le Conseil a approuvé que la SADC soit représentée par le Président et le Président entrant e la SADC ainsi que par le Président de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité au Comité des 15 ministres des Affaires étrangères et que les représentants de la SADC au Comité des 15 ministres des Affaires étrangères et au Comité des 15 ministres des Finances fassent régulièrement rapport au Conseil des ministres sur les questions spécifiques touchant au processus de réforme de l'UA.
11. Le Conseil a mandaté les Ambassadeurs de la SADC accrédités auprès de l'UA de maintenir un dialogue constant avec le Président de la CUA et le chef de l'Unité de mise en œuvre de la réforme et a chargé le Secrétariat de la SADC, de concert avec les ambassadeurs de la SADC accrédités auprès de l'UA, de soumettre au Conseil des rapports réguliers mettant en exergue les domaines où il y a lieu d'engager des discussions plus poussées et de mener des actions de suivi.
12. En vue d'enrayer la flambée de listériose dans la région de la SADC, le Conseil a exhorté les États membres de prendre les mesures suivantes : harmoniser les mesures de prévention, de détection et de riposte contre la maladie ; renforcer le contrôle sur les industries alimentaires pour s'assurer de leur conformité aux normes régissant la sécurité sanitaire des aliments ; faire observer des politiques qui soient alignées sur les codes internationaux.
13. Le Conseil a en outre exhorté les États membres de renforcer la collaboration transfrontalière en matière d'importation d'aliments transformés et de mettre en place les mécanismes nécessaires pour assurer la coordination intersectorielle et multisectorielle et la communication nécessaire pour faciliter la mise en œuvre des capacités essentielles de santé publique et d'une approche d'évaluation de tous les risques et dangers et d'assurer la gestion des risques liés à la flambée de la listériose.
14. Mesdames et Messieurs de la presse, les efforts que vous consentez pour diffuser des informations sur les programmes de notre organisation régionale, la SADC, est

fortement appréciée. Nous vous encourageons à poursuivre le bon travail que vous abattez actuellement pour informer la région à propos des programmes, des politiques et des activités de la SADC même après la présente réunion.

15. De nombreuses activités se déroulent dans notre région. Les éléments que je vous ai communiqués ne constituent que quelques-uns des points majeurs débattus durant la région du Conseil des ministres. Je vous remercie de votre attention. Je suis prête à répondre à toute question sur les points fournis dans mon exposés.

Je vous remercie.